

## MUTATIONS : PAS D'ESPOIR POUR LES AGENTS ?

D'UNE ANNÉE À L'AUTRE, LES VACANCES D'EMPLOIS SONT DE PLUS EN PLUS IMPORTANTES À L'ISSUE DU MOUVEMENT DE MUTATIONS.

Par exemple, sans que cela soit exhaustif, les SIE fusionnés d'Orthez et Oloron n'ont eu aucune arrivée sur ce mouvement. Il en est de même pour le nouveau service départemental foncier : rien pour la cellule PELP à qui le Directeur avait pourtant indiqué qu'il porterait une attention particulière et que dire de la partie PELH où les départs en retraite n'ont pas été anticipés! Ce nouveau service est ainsi condamné à de grandes difficultés avant même sa mise en place... et ce ne sont que quelques exemples.

La DGFiP utilise des contractuels comme variable d'ajustement, tandis que les mouvements de mutations tant nationaux que locaux, de plus en plus opaques et hors de contrôle, se resserrent année après année.

En réponse AU DÉFICIT D'AGENTS supporté par les DDFIP, la politique de recrutement de contractuels se poursuit inexorablement : notre département est ainsi autorisé à recruter 10 contractuels pour pallier le manque de titulaires que nous évaluons *a minima* entre 80 et 100 agents tous grades confondus!

Ces recrutements de contractuels sont, qui plus est, faits sur des directions demandées par des agents titulaires ou stagiaires en attente de mutations ou d'affectations.

Par ailleurs, le manque de lisibilité du mouvement de 1ère affectation des stagiaires aggrave la situation et met à mal la règle de l'ancienneté.

Et la situation déficitaire d'agents va encore s'aggraver avec les départs en retraite qui, comme d'habitude, ne sont pas anticipés par l'administration!

AINSI, LES PERSPECTIVES DE MUTATIONS S'ASSOMBRISSENT POUR LES AGENTS, en même temps que disparaissent les structures d'accueil, les garanties de gestion, la transparence sur les mouvements.

En 2023, les règles se durciront encore : fin de la prise en compte du concubinage pour les rapprochements de conjoints, Pacs pris en compte seulement en cas d'imposition commune, les rapprochements familiaux de garde alternée, d'ascendants, de collatéraux seront considérés comme des priorités « secondaires ». Et dans un avenir plus ou moins proche, les mutations se feront au fil de l'eau avec une majorité de poste au profil...

Ceux qui souffrent de cette situation catastrophique des effectifs pour exercer leurs missions et faire leur travail sont toujours les mêmes : les agents dans tous les services.

Des agents se voient refuser des mutations en local ou des demandes de télétravail sans raison, à part qu'ils sont peut être trop compétents sur leur poste pour prendre le risque de les laisser bouger ou pour les laisser être « trop loin ».

## DES AGENTS EN ACTION

Certains services ont choisi le DUERP pour faire remonter leur mal-être après un travail collectif pour en identifier les causes. Le résultat de leur travail sera ainsi abordé en CHS-CT.

D'autres réalisent la même analyse pour évaluer les manques et besoins de leur service et formaliser leurs revendications avant de les porter en audience devant le Directeur.

Les agents sont fatigués et désabusés. Ils ne se font aucune illusion sur leur chance d'obtenir des moyens humains à la hauteur des besoins. Pour la CGT Finances Publiques 64, il est encore temps de construire un grand mouvement pour réclamer les moyens suffisants dans l'ensemble des services. En attendant, toute action décidée collectivement au sein des services sera appuyée par la CGT.





Mail: cgt.ddfip64@dgfip.finances.gouv.fr

Vous avez des idées!

Venez en parler avec nous pour avoir l'opportunité de les exprimer.